

Image not found or type unknown



Refus de vente d'un héritier

Par **Florence Peyre**, le **28/02/2018** à **14:40**

Bonjour

Dans le cas où un héritier sur quatre (le troisième de la fratrie) s'opposerait à la vente du bien immobilier constituant l'héritage, y a-t'il un recours pour les trois héritiers qui restent et dans l'affirmative, lequel, ou bien la vente est-elle totalement et définitivement bloquée ?

Merci

Par **Visiteur**, le **28/02/2018** à **15:02**

Bonjour,

la vente peut se faire... au tribunal ! Donc pour pas chère !